

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 7 janvier 2023 A PARIS - Salon de la Plongée

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 7 janvier, à 10 h 00, les membres de la F.F.E.S.S.M. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur deuxième convocation, conformément à l'article 12.2.1 des Statuts, au Salon de la Plongée à Paris.

Le bureau est composé de :

- Monsieur Jean-Claude JONAC, représentant le président de la commission juridique nationale

La séance est ouverte à 10 h 00 et clôture à 18 h 00

Participation :

Suite à l'AGE de Nantes des 3-4 décembre 2022 avec quorum de 50% non atteint, report sans besoin de quorum sur AGE de Paris du 7 janvier 2023.

- Nombre total de voix des clubs et structures à jour : 5 307 900 voix,
- Voix clubs présents ou représentés : 647 000 voix
- Voix SCA présentes ou représentées : 38 350 voix
- Nombre total des voix présentes ou représentées : 685 350 voix.
- Soit : 12,91 % du total.

Ordre du jour Assemblée Générale Extraordinaire

1ère Résolution : Adoption des propositions de modifications statutaires « nouveaux statuts ».

1^{ère} partie des modifications des Statuts rendues nécessaire par la loi 2022-296 du 2 mars 2022, par le décret du 24 février 2022 sur la délégation, par le décret du 10 juin 2022 sur l'agrément et par certaines évolutions de notre fédération.

Résultat du vote :

- Nombre total des voix présentes ou représentées : 685 350 voix.
- Nombre total des voix pour : 652 350 voix
- Nombre total des voix contre : 33 000 voix

Contre :

Club N° 02160085 CSAR PSM (3000 voix) représenté par Jean Louis DINDINAUD représentant les clubs N° 02160126 (2000 voix), N° 02170029 (4000 voix), N° 02330136 (2000 voix), N° 02330164 (2000 voix), N° 14740378 (2000 voix) – **TOTAL voix : 15 000 voix.**

Club N° 02240025 Périgueux Plongée Sous-Marine (**4000 voix**) représenté par Monique TAVERNIER

Club N° 07770610 Hockey Sub. Club de Lagny (**3000 voix**) représenté par Pascal BLANC

Club N° 07940633 Thonthons Plongeurs (2000 voix) représenté par Francis MERLO représentant le club N° 07910165 (7000 voix) – **TOTAL voix : 9 000 voix.**

Club N° 07940179 La Saint Mandéenne (**2000 voix**) représenté par André DONZON.

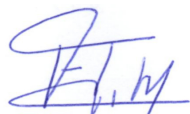
Abstention : 0

L'assemblée adopte à la majorité les modifications statutaires

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres suivants du bureau.

Fait à Marseille, le 7 janvier 2023

Frédéric DI MEGLIO
Président FFESSM



Jean Louis FERRETTI
Secrétaire Général FFESSM

